



Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 23  
Nombre de présents : 23

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025  
Publié le 03/12/2025  
ID : 060-216006619-20251201-2025\_64-DE

Besser Levault

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE  
-----  
DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,**

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**M. Philippe KELLNER, Maire**  
**Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, Adjoints au Maire**  
**Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, Conseillers Municipaux**

**Absent excusé :** Alexis CHAMEREAU

**Absentes :** Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

**Secrétaire de séance :** Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**2025-64      Engagement des dépenses d'investissement 2026 – Budget ville**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant ou jusqu'au 30 avril 2026 en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Numéro Opération	Libellé de l'opération	Montant prévu au BP 2025 - RAR N-1	Montant des crédits d'engagement 2026 avant le vote du BP soit 25%
00100	<i>Acquisition de Terrains et immeubles</i>	213 690,45 €	53 422 ,61 €
00101	<i>Equipements administratif, culturel et sportif</i>	50 000,00 €	12 500,00 €
00102	<i>Equipements en moyens techniques</i>	36 850,00 €	9 212,50 €
00103	<i>Equipements scolaires, restauration scolaire</i>	65 655,56 €	16 250,00 €
00104	<i>Interventions dans divers bâtiments communaux</i>	747 700,73 €	136 140,91 €

00106	<i>Cadre de vie - environnement</i>	213 000,00 €	57 499,88 €
00107	<i>Eclairage Public</i>	200 000,00 €	50 000,00 €
00108	<i>Voirie - Programmes divers</i>	2 533 620,00 €	582 225,00 €
00128	<i>Aménagement de Voirie</i>	1 038 821,00 €	205 025,19 €
00135	<i>Vidéoprotection de la Commune</i>	50 000,00 €	12 500,00 €
00136	<i>Révision PLU</i>	10 435,92 €	0,00 €
00138	<i>Aménagement du centre-ville</i>	203 290,00 €	8 750,24 €
00139	<i>Restauration de l'Eglise</i>	247 275,00 €	0,00 €
00140	<i>Projet démolition divers bâtiment</i>	122 500,00 €	30 000,00 €
00141	<i>Aménagement sécuritaires</i>	205 000,00 €	30 000,00 €
<b>Totaux</b>		<b>5 955 838,66 €</b>	<b>1 143 526,32 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement Ville comme ci-dessus indiqué.

Pour Extrait Conforme.  
 A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

Le Maire,  
  
 Philippe KELLNER